

Ecole Vibra'Siam

Informations Inscription nouvel élève 2020/2021

① Comment et quand s'inscrire pour la 1^{ère} fois ?

➤ La 1^{ère} démarche consiste à **contacter le secrétariat** pour vous informer des activités possibles (inscriptions possibles dans la limite des places disponibles) à contact@siam-49.fr . Un rendez-vous téléphonique vous sera proposé pour répondre précisément à vos questions.

➤ Ensuite vous devez **constituer le dossier et le transmettre**, chèque et timbres compris (**voir détails en page 3 de ce document**), dès que possible à partir du 15 juin et au plus tard le 4 septembre. **Les dossiers complets sont traités** par ordre chronologique d'arrivée.

A réception du dossier, un mail de confirmation d'inscription vous sera alors adressé avec :

- le créneau du cours collectif (AEM ou atelier de pratique collective suivant le niveau de l'élève).
- La date et le lieu de la réunion de rentrée, organisée par le professeur d'instrument, début septembre, pour définir le créneau du cours individuel avec le professeur (attention, votre présence est indispensable à cette réunion).

Dates des inscriptions : du 15 au 26 juin et à partir du 24 Août

Les inscriptions se font par mail (+ complément par courrier postal ou dépôt dans la boîte aux lettres ; 49, place Jean XXIII à St Barthélemy d'Anjou) ou directement au siège social (même adresse) pendant les heures d'ouvertures

② Quels tarifs et réductions possibles ?

Le Tableau détaillé des tarifs est disponible sur notre Site Internet, page : s'inscrire à l'école, Documents téléchargeables.

➤ **Droit d'inscription annuel** : 1^{er} élève : 20 € - Pour tout élève supplémentaire : 5 €

◆ **Tarif 1 : Elève résident sur une commune du SIAM (7 tranches de tarif en fonction du QF)**

Sur présentation du justificatif de domicile et de la notification de la CAF ou MSA justifiant de votre Quotient familial (autres cas : contacter le secrétariat) **datant de moins de 3 mois à la date d'inscription.**

◆ **Tarif 2 : Enfant scolarisé sur une commune du SIAM**

Sur présentation du certificat de scolarité **2020/2021**

◆ **Tarif 3 : Elèves extérieurs**

◆ **Tarif étudiant : de 18 à 25 ans inclus**

Sur présentation du certificat de scolarité **2020/2021** + justificatifs du tarif 1 ou 2 si nécessaire.

➤ **Réductions** : 10% pour le 2^{ème} et le 3^{ème} élève ; 15% pour tout élève supplémentaire

(le rang de l'élève est déterminé par son âge, le 1^{er} étant le plus jeune de la famille).

③ Quelles activités ?

➤ Les Parcours

PARCOURS Vibra'Siam (1)

1^{er} cycle : Cours d'instrument + AEM

2^{ème} cycle : Cours d'instrument + 1 Atelier collectif

PARCOURS Vibra'Siam plus (2)

1^{er} cycle : Cours d'instrument + AEM + 1 atelier collectif (chant collectif : sans pré requis de niveau)

2^{ème} cycle : Cours d'instrument + 2 Ateliers collectifs

➤ Atelier découverte instruments :

Enfants en CP (éventuellement enfants jusqu'à 9 ans dans la limite des places disponibles)

➤ Les Ateliers collectifs seuls (pré-requis : cycle 2 ou 3 ans de pratique de l'instrument minimum)

- Atelier vocal collectif :

Enfants / adultes (sans pré requis de niveau)

- Atelier collectif (4) :

jazz ; électro ; Batucada ; fanfare, atelier Lo'Jo, musique de chambre

- Groupe musiques actuelles amplifiées (5)

- Atelier musical adapté :

Atelier adapté aux personnes en situation de handicap
(contacter la direction pour des informations détaillées)

(1) le parcours comprend obligatoirement un cours d'instrument ou chant + l'AEM ou un atelier collectif suivant le niveau de l'élève.

(2) supplément pour un 3^{ème} atelier collectif sur le parcours Vibra'Siam + : 30 €

(3) accès possible dans la mesure des places disponibles et après avis du professeur d'instrument

(4) tarif par atelier. Possibilité d'un accompagnement personnalisé (avec 5 ou 10 cours d'instrument individuels) (voir tarifs détaillés au secrétariat)

(5) possibilité d'un supplément coaching (avec ou sans cours d'instrument/chant individuels) (voir tarifs détaillés au secrétariat)

④ Comment régler la cotisation ?

➤ 1- Par prélèvement bancaire automatique

Possible à partir de 100 € de cotisation annuelle, sur 8 mensualités de novembre à juin.

Il est possible de faire un versement ponctuel avec un autre moyen de paiement pendant l'année : chèques vacances, chèque PASS Culture, ou chèque bancaire provenant de votre Comité d'entreprise (à l'ordre de Régie SIAM Musique) - **Voir modalités avec le secrétariat.**

➔ Pour l'ouverture du dossier de prélèvement :

Remplir le Mandat de Prélèvement SEPA (joint à ce dossier).

Vous devrez le signer et nous retourner ce document accompagné de votre RIB.

2- par chèque, ou chèques vacances

En une fois à l'inscription (cotisation inférieure à 100 €) ou en trois fois, sur factures trimestrielles.

Règlement sur factures trimestrielles :

Attention, ce moyen de paiement exige que vous soyez vigilant sur le respect de la date d'échéance
(voir règlement intérieur).

➤ Attestation pour votre CE, CCAS ou autre organisme :

Les attestations et factures justificatives ne peuvent être délivrées qu'à partir d'octobre.

Pour le retour des documents papier, merci de **joindre une enveloppe timbrée à votre nom et adresse.**

⑤ Comment constituer le dossier d'inscription ?

↳ En vous inscrivant, vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école de musique Vibra'Siam et vous vous engagez à l'accepter
<http://www.siam-49.fr/siam/sinscrire-a-ecole-20-22.html>

Aucun mail ou message téléphonique n'est pris en compte pour une pré-inscription sans la fiche de demande d'inscription

Le dossier comprend des documents à adresser **par mail** à contact@siam-49.fr

+ les timbres et le chèque d'inscription à envoyer par courrier (ou à déposer dans la boîte aux lettres du siège du SIAM)

DOSSIER D'INSCRIPTION	
Envoi par mail	Envoi par courrier
<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> fiche de demande d'inscription (pages 1 et 2) signée<input type="checkbox"/> photo d'identité au format JPG (nom du fichier : Nom et Prénom de l'élève)<input type="checkbox"/> attestation d'assurance responsabilité civile, validité : 2020/2021<input type="checkbox"/> justificatifs permettant l'attribution du tarif 1, 2 et/ou étudiant, en cours de validité (voir détails Page 1 de ce document, rubrique n°2)<input type="checkbox"/> formulaire Mandat de prélèvement SEPA, (<u>pour l'ouverture au prélèvement bancaire</u>)<input type="checkbox"/> 1 RIB (<u>ouverture au prélèvement bancaire</u>)	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> 6 timbres autocollants pour affranchissement à 20 gr (par famille)<input type="checkbox"/> 1 chèque de droit d'inscription à l'ordre de REGIE SIAM MUSIQUE+ le cas échéant (si la cotisation est inférieure à 100 €) <input type="checkbox"/> 1 chèque du montant de l'activité <p>Si les chèques sont à un nom différent de l'élève merci de noter le nom de l'élève au dos du chèque</p>

Tout dossier incomplet sera refusé

⑥ L'Association des élèves et parents d'élèves de l'école Vibra'Siam

Une association pour créer du lien social entre les parents et les élèves, de l'entraide, soutenir les actions de l'école, aider à son développement, faire le lien avec la direction, participer, réfléchir, imaginer, suggérer, impulser... dans le plaisir et la convivialité!

Nouvellement créée sous l'impulsion de Joachim Ménager (Président) et Karine Lemoigne (trésorière), tous deux parents d'élèves et/ou élèves.

Contactez l'association par mail : siametmoi.ape@gmail.com

Vous inscrire au groupe facebook*: <http://www.facebook.com/groups/siametmoi.ape>

*Ce groupe est un espace d'échange entre les élèves et parents d'élèves de l'école Vibra'Siam. Il a pour but de donner la parole à chacun d'entre nous afin de faciliter les échanges entre nous et avec la direction du SIAM.

**Date de la rentrée Vibra'Siam :
semaine du 21 septembre 2020**

Pour toutes vos questions, n'hésitez pas à nous contacter :

☎ 02 41 95 72 10 ou 💻 contact@siam-49.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL ARTS ET MUSIQUES

49, place Jean XXIII – 49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU

ECOULANT - LE PELSSIS-GRAMMOIRE - SAINT-BARTHELEMY D'ANJOU - VERRIERES-EN-ANJOU



Enseignement artistique et Développement culturel intercommunal